



# Pour une aide d'urgence aux PME et aux entrepreneurs indépendants

Le canton de Genève s'allie avec la FER Genève, la CCIG et APRÈS-GE, afin de soutenir les indépendants et les entreprises. Une initiative symbolique à l'attention de Berne.

ELSA FLORET

Sous l'impulsion du Département du développement économique (DDE), l'Etat a lancé lundi une initiative inédite dans le contexte de la crise du coronavirus, avec la Chambre de commerce d'industries et des services de Genève (CCIG), la Chambre de l'économie sociale et solidaire (APRÈS-GE) et la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève).

Son objectif est d'obtenir du Conseil fédéral une extension des mesures de soutien à toutes et tous les indépendants du pays, ainsi qu'aux PME.

## Effondrement des activités

Depuis les mesures de confinement prises par le Conseil fédéral pour protéger la population, les indépendants et les entreprises font face à un effondrement de leur activité. Pour la plupart, l'impossibilité d'exercer leur activité en raison du coronavirus remet durablement en cause la viabilité de leur entreprise.

«Les PME sont la colonne vertébrale de notre économie, il est vital de les préserver», ajoute Vincent Subilia, directeur de la CCIG

Le gouvernement suisse a déclenché un plan d'action financier pour aider le tissu économique helvétique à surmonter les difficultés engendrées par le coronavirus. Mais une grande partie des indépendants de notre pays, soit



**PIERRE MAUDET.** «Il est primordial que la Confédération étende l'allocation perte de gain à tous les indépendants.»

un segment de la population active parmi les plus fragiles de notre économie, est exclue de ces mesures extraordinaires. Pourtant cette catégorie d'entrepreneurs, dont dépend un nombre considérable d'emplois, représente 594.000 personnes en Suisse. Ces dernières seront en première ligne pour préserver nos places de travail et relever l'économie helvétique de la période tourmentée qu'elle traverse. Depuis les mesures de confinement prises par le Conseil fédéral pour protéger la population, les indépendants et les entreprises suisses font face à un effondrement de leur activité. Pour la plupart, l'impossibilité d'exercer leur activité en raison du coronavirus

remet durablement en cause la viabilité de leur entreprise.

## La CVCI demande des ajustements aux mesures déjà prises

Les activités de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) ont elles aussi fortement changé depuis la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pandémie du Covid-19. «Nous nous sommes attachés à conseiller les entreprises de la région pour permettre à l'activité économique de se poursuivre tout en assurant la sécurité sanitaire des collaborateurs», explique Claudine Amstein, directrice de la CVCI, qui se bat pour que les lacunes des mesures soient comblées. Il en résulte une interaction constante avec les entreprises membres. La permanence de son service juridique «a répondu à un flux

«Il faut relever le plafond d'aides octroyées sous forme de RHT aux dirigeant-e-s de PME», considère Blaise Matthey, directeur général de la FER Genève.

APRÈS-GE, la Chambre de l'économie sociale et solidaire, se joint à cette initiative avec comme objectif d'obtenir du Conseil fédéral une extension des mesures de soutien à toutes et tous les indépendants du pays, ainsi qu'aux PME. «Nous parlons ici d'un soutien financier et non de prêts, qui eux ne permettront pas à nombre de petites structures de survivre à moyen terme», précise Antonin Calderon, responsable de pôle à la Chambre de l'économie sociale et solidaire, APRÈS-GE.

APRÈS-GE continue en parallèle à réfléchir et construire des propositions propres au réseau de l'ESS et de la durabilité, qui seront complémentaires à cette de-

mande d'urgence et permettront d'accompagner les réponses à cette crise du renforcement d'une économie plus sociale, solidaire et écologique.

Certes, le Conseil fédéral a réagi

DEPUIS LES MESURES DE CONFINEMENT POUR PROTÉGER LA POPULATION, LES INDÉPENDANTS ET LES ENTREPRISES FONT FACE À UN EFFONDREMENT DE LEUR ACTIVITÉ.

rapidement, en prenant des décisions sans précédent, mais ces mesures ne sont pas suffisantes, voire s'avèrent inaccessibles à une grande majorité d'indépendants. En effet, le Confédération a considéré que, sauf ceux expressément répertoriés dans l'ordonnance fédérale Covid-19, certains

indépendants et PME n'avaient pas droit aux mesures d'aide, car ils n'étaient pas touchés directement par le confinement.

«Cette interprétation est arbitraire», dénonce pour sa part APRÈS-GE. L'interprétation de l'ordonnance fédérale est beaucoup trop restrictive pour sauvegarder l'activité de celles et ceux qui expriment pourtant le fondement de notre prospérité. C'est justement parce que toutes ces indépendants et ces entreprises constituent un tissu, dont les fils imbriqués sont autant d'acteurs économiques essentiels à notre canton, qu'ils sont tous touchés par le confinement. Il n'est dès lors plus envisageable de procéder par exclusion de calcul ou de leur faire porter l'entièreté du fardeau du risque en cette période de crise

Lire aussi en page 11

«Il nous paraîtrait juste que les dirigeants-proprétaires de leur entreprise qui se versent un salaire puissent bénéficier de RHT selon le même plafond que les employés», souligne la CVCI.

Les caisses sociales de la CVCI ont d'ailleurs un rôle important à jouer, pour les ajustements de l'estimation forfaitaire de la masse salariale en 2020, mais surtout pour gérer les demandes APG à venir. «

«Le système à mettre en place est complexe, mais nous espérons être en mesure de verser les premières prestations APG liées à cette crise la semaine prochaine déjà.» ■